

## **Réflexions complémentaires**

- Le défi de la qualité implique que l'on adopte et continue une mentalité de recherche-action dans nos collèges, nos départements, nos services, en relation avec l'analyse et l'évaluation.
- La recherche est une mission fragile qui doit continuer de s'affirmer.
- Il faut reconnaître que la recherche permet l'émergence de compétences et qu'elle engendre des retombées, qu'elle ajoute à la crédibilité d'un collège, d'un réseau.
- Il faut s'ouvrir à des maillages, accentuer la concertation et la formation en recherche.
- Il faut poursuivre la recherche des moyens et des ressources qui favorisent la recherche au collégial. ■

### **HARMONISATION DE LA RECHERCHE AUX AUTRES ACTIVITÉS DES COLLÈGES**

#### **Un projet de politique d'établissement de la recherche**

#### ***Jocelyn Vallée***

Je tiens à remercier le comité organisateur pour leur invitation à participer à ce colloque de l'Association pour la recherche au collégial, et tout particulièrement à participer à cette table ronde sur le thème de l'harmonisation de la recherche aux autres activités des collèges.

Je désire aussi féliciter l'ARC pour ses nombreuses initiatives, entre autres la tenue de ces colloques, association vouée à la promotion du développement de la recherche au collégial. Ce parti pris, et je suis preneur, suscite et alimente des

préoccupations qui trouvent une traduction dans la thématique de notre rencontre: la place de l'activité recherche et ses rapports avec le milieu spécifique qu'est le nôtre.

J'ai cru comprendre qu'on attendait des intervenants de cette table qu'ils, elles, témoignent des pratiques et des orientations dans leur établissement respectif et qu'ils proposent sur la base de leurs perceptions des éléments de réflexions et d'action.

J'ai cru comprendre aussi que l'on avait postulé que le traitement de cette thématique de l'harmonisation était déjà dans l'esprit de chacun situé dans le cadre plus général de la pratique de la recherche au collégial; cadre général maintes fois analysé, commenté, et particulièrement bien décrit, avec ses effets, ses limites, ses enjeux et les voies de développement possibles et souhaitables dans le document Vers l'an 2000: la recherche au collégial, mémoire présenté au Conseil des collèges par l'ARC en janvier 1991.

Ce propos, je souhaite donc qu'il soit reçu comme étant celui d'acteurs qui composent pour le mieux avec le décor et les actuelles règles du jeu; acteurs (au pluriel) puisque j'ai des amis chercheurs et des collègues qui s'occupent de la recherche à qui je suis très largement redevable de nombreuses réflexions et travaux qui ont alimenté une démarche d'établissement, à laquelle, évidemment, je suis particulièrement associé de par mes fonctions.

#### **Un projet de politique de la recherche**

En 1989, notre établissement, dans le mouvement de l'émergence d'un plus grand nombre de chercheurs et des expériences heureuses jusqu'alors de notre service d'expérimentation pédagogique, décidait de créer une unité administrative nommée Service de la recherche et du développement. Depuis, les personnes qui

y sont rattachées n'ont guère chômé. Au-delà de la réalisation de nombreux mandats en rapport avec le soutien aux chercheurs, le perfectionnement, l'animation et le counselling pédagogiques, diverses activités telles les colloques maison, les journées pédagogiques, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'aide à l'apprentissage ..., ces personnes avec les connivences et collaborations choisies dans le milieu, ont eu très tôt le souci de mettre en perspective les pratiques notamment celles de la recherche, de faire émerger un ou des référents institutionnels à ces pratiques. Je vous fais grâce de l'identification de tous les travaux et démarches que cette préoccupation a commandés. Aujourd'hui, je veux faire état très précisément d'un tel référent institutionnel que l'on nomme une **politique d'établissement**.

Au mois d'avril, au plus tard au mois de juin, le projet (dont j'ai fait faire des copies) sera soumis au Conseil d'administration. Si je vous y réfère aujourd'hui (c'est pour en inspirer éventuellement de meilleurs dans vos établissements si ce n'est déjà fait) c'est que nous y prenons partie pour l'harmonisation, en prenant pour acquis que celle-ci existe déjà passablement dans les faits et qu'il est souhaitable de faire mieux.

C'est la croyance qui a fondé l'économie générale des objectifs, des énoncés de politique et de leurs règles d'application.

Exemples:

- . les écritures sur les objectifs fondant la politique;
- . le libellé de l'objectif général;
- . le libellé des objectifs spécifiques 2-3- et 4
- . l'article 2
- . l'article 4
- . l'article 5

Voilà les choses comme elles se présentent au moment où on se parle. J'y reviendrai.

**À quoi peut-on reconnaître qu'il y a harmonisation?**

Je dirais que nous plaidions en faveur d'une plus grande harmonisation sur la base de ce que nous croyons être et sur la base d'un jugement sur ce qui nous apparaît souhaitable pour toutes les parties concernées.

Tout d'abord, des acceptions possibles du mot harmonisation, je retiens celles qui nous renvoient à de la coexistence la plus heureuse possible, à de la compatibilité voire à de la complémentarité, aux apports de l'activité recherche aux autres activités du Collège ou inversement. (Quant à la question de l'équilibre et des termes dans lesquels cette question semble se poser et préoccuper le monde universitaire, on conviendra que nous n'en sommes pas là.)

Un premier indice pour répondre à la question posée : **La nature des objets ou des problématiques de recherche versus les volets enseignement et services à la collectivité.**

Sans avoir pris connaissance d'un répertoire récent de toutes ces recherches, avec l'éclairage toutefois de la nature des projets locaux et celui du système actuellement prévalent de la recherche au collégial (déterminé largement par la nature et les objectifs des programmes de subventions), il est raisonnable me semble-t-il d'avancer que de tels rapports de compatibilité voire de complémentarité avec les activités d'enseignement et les activités de service à la collectivité d'un Collège existent dans les faits.

Dans le cas de la recherche fondamentale, plus subtils qu'ils sont peut-être à nommer, je souscrirais néanmoins à l'hypothèse que ces mêmes

rapports existent.

Dans tous les cas, variables, mais existants.

## **2° indice: la provenance des chercheurs.**

On conviendra facilement que très majoritairement les projets de recherche au collégial sont élaborés et conduits à terme par les professeurs en poste d'enseignement; à l'occasion des professionnels non enseignants. A partir de ce fait, il y a lieu pour le moins de présumer que de nombreuses recherches ne sont pas sans rapport avec des problématiques disciplinaires ou de l'enseignement ou du secteur para-pédagogique, et que, dans la très grande majorité des cas, des réinvestissements s'effectuent dans l'enseignement ou dans des activités d'encadrement des étudiants ou de soutien à l'enseignement.

Par ailleurs, les réponses en rapport avec cet indicateur pourraient être plus nuancées dans le contexte particulier de l'intégration de nos chercheurs dans le champ du fondamental aux équipes de recherche

## **3° indice : Les interactions entre chercheurs et non chercheurs dans chacun de nos établissements.**

Les témoignages des principaux concernés seraient ici des plus précieux. On apprendrait peut-être que ces interactions sont suivant les cas plus ou moins enracinées dans le vécu départemental voire plus ou moins souhaitées.

Une tentative locale l'an dernier, bien circonscrite dans le temps, donc avec ses limites, d'information et d'échanges entre chercheurs et l'ensemble de la communauté ne s'est pas avérée particulièrement probante d'un intérêt et

d'une interaction souhaitée. C'était une première et suivant un format spécifique.

Je mets entre parenthèses mon jugement sur ce qui se passe sur le terrain. J'ose croire que favoriser les communications, les interactions créerait des résultats d'intérêt certain pour les parties concernées.

D'autres indices, que je me contenterai d'évoquer comme possibles, sans les commenter:

- . la communication des résultats,
- . le soutien à l'activité recherche intégré au fonctionnement (et ses ressources) du Collège,
- . la reconnaissance de l'activité recherche,
- . ...

Un projet de recherche en soi.

Les motivations, les faits, les résultats sont à n'en point douter variés et variables dans notre Collège et dans le réseau. Quitte à ce que l'on y voit une paraphrase d'un propos récent de la ministre au sujet des indicateurs de performance des collèges dans le champ de l'enseignement, j'avancerai que nous sommes tous interpellés par cette problématique: chercheurs, non chercheurs, établissements, ministère.

**Jusqu'où doit-on souhaiter cette harmonisation?**

Notre projet de politique fut évidemment soumis à la consultation. Je ne vous cacherai pas que nous avons recueilli quelques avis critiques de chercheurs. Je m'inspire d'une réaction écrite fort bien articulée de l'un d'entre eux qui me semble assez exemplaire. (Je ne rendrai pas justice à l'intelligence du texte en le résumant mais dans les circonstances je

m'autorise néanmoins à le faire).

La critique principale est à l'effet que le projet de politique pourrait avoir comme résultat de limiter la fonction recherche "en la subsumant sous les objectifs institutionnels, en en faisant un moyen devant contribuer à la finalité de l'institution qui serait (sic) sa mission éducative". L'auteur de rappeler les articles 4,5, de même que les règles 5.3, 5.4 et 5.6.

La question est posée. Je la commenterai brièvement comme suit:

La mission des collèges est et demeure jusqu'à nouvel ordre une mission de formation. Que cela nous agrée ou pas, c'est là une donnée légale qui se répercute dans la réalité financière, budgétaire. En ce sens la recherche n'est pas, dans les actuelles règles du jeu, une mission du Collège au même titre que l'enseignement.

Toutefois nous le savons tous, cette légitimité est en voie certaine de s'acquérir dans les faits par des programmes ministériels, par des mandats officiels à des centres spécialisés, par le soutien effectif de la DGEC, par des démarches en ce sens consignées d'organismes que sont les collèges et leur Fédération, par les appuis grandissants me dit-on au Fonds FCAR comme tel, et par, surtout, la qualité et le dynamisme des chercheurs eux-mêmes.

Par ailleurs, j'ai comme opinion qu'il n'y a pas lieu de craindre que ceux-ci devront s'inféoder en quelque sorte à la réalité de l'enseignement ou à de quelconques diktats d'établissement. Je pense que le respect de l'autonomie professionnelle et des enseignants et des chercheurs fait plutôt loi. D'où l'absence d'inquiétude sur le sujet chez moi. Et pour être bien au clair avec cette question, le projet de politique qui m'a servi de référent précise à l'article 3

que "le Collège affirme que l'existence de la recherche dépend avant tout de la qualité et du dynamisme individuel des chercheurs" et reprécise à la règle 3.4 "Le Collège respecte l'autonomie et l'initiative des chercheurs dans l'élaboration de leurs projets de recherche".

### Conclusion

Vous aurez compris que pour moi les réalités d'harmonisation doivent être renforcées, que nous entendons comme Collège nous y employer, que le dossier de la recherche au collégial est en dynamique de développement prometteur que nous entendons comme Collège soutenir de notre mieux et dans les limites de nos mandats (comprendre nos ressources), et que, finalement, nous souhaitons des convergences qui restent sans aucun doute à mieux identifier.

La nature de l'activité enseignement et celle de l'activité recherche sont de par leurs objectifs, leurs protocoles, leurs clients, différentes en soi.

Quant aux objectifs institutionnels comme lieux de convergence, ils sont, comme vous le savez, parfois définis, parfois pas.

Au-delà des effets réciproques plus "utiles", plus mesurables, entre ces deux types d'activités, les convergences au niveau des objectifs institutionnels sont parfois proposées explicitement en termes de contribution au développement culturel, social et économique.

N'y aurait-il pas lieu de proposer tout aussi explicitement que lesdites activités trouvent aussi un point de jonction, et de préciser en quoi, dans la promotion, la recherche et l'appropriation de valeurs intellectuelles de même que des valeurs dans les champs de l'éthique et de l'esthétique? ■